Commune de VILLAROGER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 28 Mars 2022 à 18H30

Présents: BOULANGEAT Mégane, CERISE Jérôme, DUBOS Jean-Christophe, CHARDON Maurice, CREY Marlène, EMPRIN Alain, EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel,

VIVET-GROS Alexis

Absent: Frédéric COGEZ qui a donné procuration à Alexis VIVET-GROS

Secrétaire de séance : Jean-Christophe DUBOS

Le Conseil Municipal:

- Accorde les subventions suivantes :
 - . 20000 € à l'association sportive de Villaroger
 - . 2030 € au Sou des écoles de Sainte-Foy et de La Gurraz
 - . 3000 € à l'Association TREMPLIN de Sainte-Foy-Tarentaise et Villaroger
 - . 500 € à l'Association Saint Michel (1 abstention)
 - . 200 € à l'Association Les Frontières de Haute Tarentaise
 - . 100 € pour l'organisation du comice agricole de la Vallée de Tarentaise
 - . 300 € à l'amicale des donneurs de sang du canton de Bourg Saint Maurice
 - 300 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Haute Tarentaise
 - . 100 € au comité de Savoie de la ligue contre le cancer
 - . 300 € à la Banque Alimentaire de Savoie
 - . 200 € à l'Association Les Marmottons
 - 100 € à l'association Prévention Routière
- Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur un échange de terrains au Planay
- Approuve l'acquisition du chalet du Cret, du chalet de la Vacherie et de diverses parcelles pour une surface d'environ 7ha appartenant à M. et Mme EMPEREUR-BUISSON Jean-Serge (1 contre)
- Approuve la constitution d'un groupement de commandes dans le but de mutualiser les moyens et de choisir un seul et même prestataire pour la réalisation des travaux électriques sur le territoire des 4 Régies de Haute Tarentaise
- Autorise l'occupation temporaire du domaine public par le survol d'un balcon et d'un palier sommital Façade Sud-ouest le cadre du permis de construire déposé par Mme LABARRE au chef-lieu
- Approuve les tarifs publics de l'Eté 2022 et de l'Hiver 2022/2023 valables sur les remontées mécaniques du domaine skiable Les Arcs/Peisey-Vallandry/Villaroger et Paradiski (2 abstentions)
- Décide de ne pas augmenter, en 2022, les taux d'imposition, fixés comme suit :
 - . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 100,89 %
 - . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.93%
 - . Cotisation Foncière des entreprises : 30,42
- Approuve les comptes administratifs 2021 (M. le Maire a quitté la séance) et décide de l'affectation du résultat d'exploitation

Budget Principal:

. Section de Fonctionnement

Dépenses : 2 001 121,94 € Recettes : 23 086 552,83 €

Excédent de clôture : 1 085 430,89 €

. Section d'Investissement :

Dépenses : 1 639 932,73 € Recettes : 1 229 410,64 €

Besoin de financement : 410 522,09 €

Affectation du résultat :

. Investissement : 411 000 €

. Report de fonctionnement : 674 430,89 €

Budget Eau:

. Section de Fonctionnement

Dépenses : 254 734,70 € Recettes : 279 342,98 €

Excédent de clôture : 24 608,28 €

. Section d'Investissement :

Dépenses : 162 103,79 € Recettes : 1 041 947,46 €

Excédent de clôture : 879 843,67 €

Suite à la suppression du budget EAU au 1^{er} janvier 2022, précise que les excédents de clôture seront reportés sur le budget principal de la commune

Budget Régie Electrique :

. Section de Fonctionnement

Dépenses : 490 832,48 € Recettes : 927 981,62 €

Excédent de clôture : 437 149,14 €

. Section d'Investissement :

Dépenses : 335 403,50 € Recettes : 82 269,11 €

Besoin de financement : 253 134,39 €

Affectation du résultat :

. Investissement : 254 000 €

. Report de fonctionnement : 183 149,14 €

- Approuve les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs 2021

- Approuve les budgets primitifs 2022, qui s'équilibrent en dépenses et recettes
BUDGET PRINCIPAL : Fonctionnement : 3 351 271 € Investissement : 3 874 765 €
BUDGET REGIE ELECTRIQUE : Fonctionnement : 634 850 € Investissement : 534 835 €

- Sollicite une aide auprès de Sylv' ACCTES dans le cadre de travaux à réaliser en forêt communale en 2022
- Sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie pour l'acquisition d'une chargeuse sur pneus
- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 160000€ du Budget principal au Budget Régie Electrique pour le financement des travaux 2022
- Autorise M. le Maire à contacter divers organismes bancaires afin de réaliser aux meilleures conditions l'emprunt nécessaire au financement des travaux prévus en 2022
- Autorise M. le Maire à engager les diverses consultations pour les travaux et les acquisitions de matériels prévus au budget 2022
- Suite à la reprise de l'exploitation de M. CERISE, accepte le transfert des deux conventions de pâturage en cours et accepte la convention de pâturage sur une partie d'un terrain communal à proximité du parking du Chantel à La Gurraz

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le 4 avril 2022 à la porte de la Mairie.

Le secrétaire de séance Jean-Christophe DUBOS A VILLAROGER le 4 avril 2022 Le Maire, Alain EMPRIN